

## ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Salle des fêtes d'Enquin les Mines

Sam 2 juillet

19h

Le club des Ribouldingues organise

## Un Repas théâtre

### Tais toi François !



**Comédie en 2 actes**

Adulte : 15€

Enfant : 10 €

Repas :

Rôti ou jambon. Buffet de crudités. Dessert. Café

Réservations 06.35.48.41.68



### Enquin les mines



## LE CERCLE AVICOLE ENQUINOIS ORGANISE SA 2 EME

# BROCANTE

### DIMANCHE 31 JUILLET 2022

SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FÊTES ET ALLÉE DES GALIBOTS DE 6H A 20H  
1€ LE MÈTRE  
RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 15 JUILLET 2022

RENSEIGNEMENT AU 06-33-23-79-81

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACES



I.N.P.S

## En qu'in pas de danse



Danser, c'est jouer avec son corps, avec l'espace et avec le rythme. C'est apprendre à communiquer autrement qu'avec des mots.

Notre seule prétention, c'est d'apporter du bien-être, de la détente, après s'être bien défoulé en dansant, pas de compétition.

\*COOL\* est le mot d'ordre.

Nous vous apprendrons pas à pas des chorégraphies simples et endiablées, sur des musiques de bal, disco, latino, standard, country et d'autres...

Un bon moyen de se dépenser tout en passant de très bons moments.

Rejoignez nous, sans hésiter !

Salle multi activités (à côté des vestiaires),  
rue des écoles à ENQUIN LEZ GUINEGATTE  
tous les vendredis de 19h à 20h30.

L'activité débutera le 9 septembre 2022

Cotisation 40 € par an - 2 séances d'essai offertes

Renseignements et inscriptions enquinPDD@orange.fr



## Médiathèque

2 juillet de 10h à 11h30

Atelier de l'association Le labo des couleurs

« Petites choses de l'été »

A partir de 7 ans - Gratuit

Intervention offerte par le Département du Pas de Calais

## Concours

1 dessin sur l'amitié jusqu'à 7 ans

1 dessin et un texte (3 phrases) sur l'amitié jusqu'à 11 ans

Lots offerts par les librairies ABC D'Aire et le Marais du Livre et Animédia

### Votre bulletin d'informations

## EDITO



En cette fin de période électorale et à l'aube de la tant attendue saison estivale, il convient de faire un point sur les travaux en cours et à venir sur la commune :

Les travaux d'assainissement, rue d'Erny, doivent se terminer la seconde quinzaine du mois de juillet. Ils reprendront après le 15 août au carrefour entre la D158 et la D77, au niveau de "Coccimarket".

L'aménagement du terrain jouxtant la salle des fêtes d'Enguinegatte est en cours d'achèvement. L'espace jeux a été clôturé et une fois que le portique limitant la hauteur des véhicules sera posé et que le revêtement protecteur au niveau de l'espace jeux sera mis en place, les agents communaux installeront les jeux, table de ping-pong et bancs.

Au cours du second semestre, les principaux travaux restant à réaliser seront :

- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public ;
- La gestion des eaux pluviales au niveau du terrain de tennis et du terrain de football ;
- Aménagement du terrain et accès à l'église de Serny ;
- La gestion des eaux pluviales à la Basse Boulogne ;
- La réfection de la toiture de l'église de Fléchinelle ;

Concernant les dépôts sauvages qui apparaissent çà et là sur la commune : sur un terrain privé, c'est au propriétaire de s'en occuper. La municipalité ne peut prendre la responsabilité des désagréments causés ; sur un espace public quand le responsable est identifié, il sera sommé de rendre le lieu propre, si le responsable n'est pas connu, une plainte sera déposée en gendarmerie.

La cantine scolaire a vu ses portes s'ouvrir le lundi 31 mai, ce qui semble avoir réjoui les enfants et tout autant le personnel. L'inauguration de ce bel endroit aura lieu autour de la fin septembre et chacun d'entre vous pourra y participer s'il le souhaite.

Le milieu associatif est en pleine effervescence ces derniers temps. En effet, les jours sont propices aux festivités, aux événements et aux repas qui sont tant d'occasion de nous rencontrer et de retrouver le bonheur de vivre ensemble.

Il se dit même qu'une nouvelle association pourrait naître en septembre...

Je vous souhaite à présent de passer d'agréables vacances avec un beau soleil je l'espère, et de profiter d'un repos bien mérité.

Frédéric PICQUET

Maire délégué



### Juillet Août 2022

Les Echos du conseil

Infos

Agenda

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



# INFOS

## ENQUIN LES MINES

10h45

- Rassemblement au Monument aux Morts d'Enquin les Mines
- Dépôt de gerbe
- Lâcher de pigeons par la société colombophile
- Remise des diplômes de Médaille du travail
- Remise de Médaille d'honneur régionale départementale et communale
- Remise des récompenses aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup>
- Remise des récompenses aux lauréats d'examen
- Vin d'honneur

## ENGUINEGATTE

13h

- Repas par le Comité des fêtes à la salle des fêtes d'Enguinegatte (inscriptions à partir de 12h)

16h

Jeux divers



Jeudi  
14 juillet  
2022

Les lauréats du brevet des collèges, BEP/CAP et baccalauréat sont priés de se faire connaître en mairie avant le 13 juillet munis de leurs résultats.

Les élèves résidents sur la commune et entrant en 6<sup>ème</sup> à la prochaine rentrée scolaire se verront remettre un bon d'achat en librairie provisoire à l'occasion des festivités du 14 juillet. En cas d'absence ils ont jusqu'au 30 juillet pour venir retirer leurs bons provisoires. Les bons définitifs seront disponibles en mairie à compter du 22 août jusqu'au 02 septembre.

## Transport scolaire

La CAPSO organise le transport scolaire pour environ 6000 élèves. Le renouvellement des cartes se fait de manière automatique, pour les collégiens à partir de la 5<sup>ème</sup> et pour les lycéens à partir de la 1<sup>ère</sup>. **Une inscription est nécessaire pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de seconde.**

Elle est à faire en ligne sur le site MOUVEO de la CAPSO : <http://mouveo.ca-pso.fr/se-deplacer/transport-scolaire/>



## Horaires des mairies pendant la période estivale

Du 18 juillet au 28 août

\*Les lundis : Mairie d'Enquin : 9h-12h et 15h-17h

Mairie d'Enguinegatte : 17h-19h

\*Les mercredis : Mairie d'Enquin : 10h-12h et 15h-18h

Mairie d'Enguinegatte : 9h-10h

\*Les vendredis : Mairie d'Enquin : 8h-12h et 15h-18h

**Avec le retour des beaux jours, et une végétation qui se développe rapidement, rappel de quelques obligations :**

### L'échardonnage :



Il est rappelé que la destruction des chardons (l'échardonnage) est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2001 dans les communes du département.

La responsabilité incombe à l'exploitant ou à l'utilisateur du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire ou usufruitier. Cette destruction est à effectuer au cours du printemps et de l'été par voie mécanique.

### Riverains des cours d'eau :

Les articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et l'article 114 du Code Rural indiquent que l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.

L'article L 215.14 du Code de l'Environnement précise que l'entretien comprend les opérations relatives à l'enlèvement, de ce qui obstrue les cours d'eau, de débris et d'atterrissements, flottants ou non, afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux.

Ces opérations doivent être conduites dans le respect de la Loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement, notamment pour éviter de dégrader les conditions d'écoulement à l'amont et à l'aval et pour garantir le respect des équilibres du milieu aquatique.

## Taille des haies, attention aux dates !

Les haies sont, durant le printemps et l'été, un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales et plus particulièrement pour les oiseaux qui y nidifient.

Les oiseaux sont pour la plupart, des espèces protégées par la réglementation nationale. Par conséquent la destruction d'individu, la perturbation intentionnelle et la destruction de l'habitat sont interdits et sanctionnables.

La taille des haies entre le 15 mars et le 31 juillet peut avoir de graves conséquences pour le bon accomplissement du cycle biologique des espèces animales et contribue au déclin de la biodiversité. Il est vivement recommandé de ne pas tailler les haies durant cette période.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est strictement interdite du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet par application de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales



17 ou 112

@ Brigade Numérique

**L'Équipe Prévention Contact de la Compagnie de Gendarmerie de ST OMER vous informe :**

## L'application « Ma Sécurité » Au plus près de vous

Lancée le 7 mars 2022 « Ma Sécurité » est une application smartphone du Ministère de l'Intérieur, développée conjointement par la gendarmerie et la police nationales, à destination du grand public et téléchargeable sur les magasins applicatifs App Store et Play Store.

### Ses Fonctionnalités

- une fonction « besoin d'aide » permettant d'orienter l'utilisateur vers la ou les meilleures solutions à son problème après avoir répondu à quelques questions ;
- localiser et contacter les brigades de gendarmerie et commissariats de police les plus proches
- un chat accessible 24H/24 – 7J/7 avec un gendarme ou policier pour poser toutes ses questions en lien avec la sécurité ;
- des fiches conseils réparties selon la thématique portant sur les thèmes de la vie du quotidien (cybersécurité, lutte contre les atteintes aux biens et les escroqueries, sécurité routière, protection des entreprises, ...);
- la liste des numéros d'urgence et des numéros utiles ;
- l'accès au chat du portail de signalement des violences conjugales, sexuelles et sexistes pour les victimes et témoins de ce type d'infraction;
- l'accès à la pré-plainte en ligne ;
- la réception de notifications locales de sécurité ;

### À télécharger ici !

Apple store : <https://apps.apple.com/fr/app/ma-securite>

Play store : <https://play.google.com/store/apps/ma-securite>

+ d'infos : <https://www.gendinfo.fr/.../lancement-de-l-application-ma-...>

